

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D65-2018

Séance du 2/07/2018 – Convocation du 22 juin 2018

Compte rendu affiché le 10 juillet 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Hélène SORREL-DUNAND ; Jean-Jacques DUPERRAY ; Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Laurent BUFFARD, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Marc GRAZIANA ; Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Youcef BOUREZG par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Autorisation d'urbanisme – Aménagement de la place Villeroy

La place Villeroy, située en parvis de la Médiathèque au cœur du centre historique de la commune, est un espace très minéral, ancien lieu de stationnement avant le démarrage des travaux de démolition de l'ancien hôpital.

Pour redonner toute sa vie à ce quartier et améliorer le fonctionnement et les usages du centre-ville, la municipalité a souhaité lancer une opération de requalification profonde de cet espace public.

Pour comprendre les attentes des riverains et usagers du secteur, notamment de la Médiathèque, différentes phases de concertation ont eu lieu entre début 2017 et avril 2018. Au printemps 2018, 3 scénarios ont été soumis à cette concertation. Plusieurs éléments ont fait consensus :

- Le dégagement d'un espace central ouvert sur une scène pour quelques manifestations dans l'année, associées à la Médiathèque,
- Un espace largement végétalisé qui offre des espaces de végétation basse, buissonnante avec quelques arbres pour apporter de l'ombre,
- Du mobilier urbain qui fasse à la fois office de bordure des espaces verts, ludique pour les enfants, facilitant le repos pour tous,
- La suppression de l'intégralité du stationnement (y compris les places PMR à repousser sur la place Raspail) et la limitation de l'accès des véhicules.

Les études de maîtrise d'œuvre sont conduites par le bureau d'études Toposcope et devraient permettre le lancement d'une consultation d'entreprises de travaux en septembre, pour un démarrage du chantier en novembre-décembre 2018.

Pour permettre cette réalisation, étant donné que cette place est située dans une ZPPAUP, il y a lieu de déposer une déclaration préalable.

Cette consultation portera notamment sur le projet global, sur les revêtements et le mobilier urbain. En parallèle, la signalétique de la médiathèque sera changée.

Ce projet a été présenté lors de la commission d'aménagement de la ville du 18 juin 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R423-1 et suivants,
- **APPROUVE la réalisation de ces travaux,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer et signer l'autorisation d'urbanisme et tout document relatif à cette affaire, concernant l'aménagement de la place.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 11/07/2018
- Publication ou affichage le 11/07/2018

Valérie GLATARD, Maire.

